



Barthélemy Cousin

Associé

Paris
+33.1.58.44.15.17

barthelemy.cousin@klgates.com

APERÇU

Barthélemy Cousin est associé en charge du département Contentieux et Assurance au sein du bureau de Paris.

Praticien du contentieux commercial, Barthélemy assiste et conseille de nombreuses entreprises françaises et étrangères dans le domaine du contentieux des assurances et réassurances depuis plus de 25 ans. Il a toujours travaillé dans les plus grands cabinets internationaux.

Depuis maintenant quinze ans, il a choisi résolument de se positionner dans la défense des intérêts des assurés contre les assureurs ou bien dans la défense des intérêts des réassureurs contre les assureurs.

Après avoir mené à bien de nombreux dossiers en matière de lignes financières, de construction et de responsabilité civile, il est aujourd'hui en charge d'une dizaine de dossiers mettant au jeu la mobilisation des couvertures de pertes d'exploitation et de leurs extensions (contraintes, épidémies, carence clients ou fournisseurs.)

Barthélemy est également membre de l'AMRAE et de l'AIDA. Barthélemy Cousin est membre du Barreau de Paris depuis 1992.

Barthélemy Cousin a toujours accordé une attention particulière au travail en équipe, notamment dans le cadre de mandats conjoints avec d'autres cabinets d'avocats, ou de stratégies communes coordonnées avec les conseils d'autres parties. La dimension internationale de sa pratique a en outre fréquemment conduit Barthélemy à travailler avec des correspondants locaux, aux États-Unis comme en Afrique francophone.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Avant de rejoindre le cabinet, Barthélemy a travaillé en tant qu'associé dans un cabinet d'avocats international où il a fondé et dirigé le département renommé en contentieux du droit des assurances et réassurances.

Auparavant, Barthélemy Cousin était associé dans un cabinet d'avocats international où il a développé une pratique reconnue en contentieux du droit des assurances. Là, il a conseillé sur les litiges commerciaux internationaux, en particulier sur les questions d'assurance, d'énergie et de transport.

Il a des années d'expérience en contentieux en Afrique et a été impliqué dans plusieurs litiges majeurs devant les tribunaux commerciaux, du travail et civils en Afrique.

DISTINCTIONS

- Classé par Best Lawyers de façon continue depuis 2018, dans la catégorie Insurance Law
- Legal 500 2022 :
 - Contentieux Commercial
 - Arbitrage International
- Chambers Europe 2021 – France - Insurance Individual - Band 4
 - « Barthélemy Cousin a quitté Stephenson Harwood et a rejoint K&L Gates en janvier 2021. Il conseille des compagnies d'assurance et des assurés actifs dans les secteurs maritime et bancaire sur des mandats contentieux. Les clients louent son «expérience et sa connaissance du droit des assurances »
- Classé par le magazine Décideurs - Leaders League dans les catégories suivantes :
 - « Risques industriels & contentieux de la responsabilité - Regulatory Assurance / Réassurance »
 - « Risques industriels & contentieux de la responsabilité - Sinistres et contentieux des assurances »
 - « Restructuration et insolvabilité - Intervenants occasionnels et réguliers »
 - « Africa Desk - Ressources naturelle et énergies renouvelables »
 - « Africa Desk - Arbitrage et contentieux internationaux »
 - « Promotion et Construction - Contentieux de la construction (dont assurances) »

FORMATION UNIVERSITAIRE

- Master, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 1990
- Diplôme en Droit, Université de Kent, 1987

ADMISSIONS

- Barreau de Paris

LANGUES

- Anglais
- Français

AUTRES PUBLICATIONS

- "Ordonnances Covid-19 et contrats internationaux: des 'lois de police supplétives'?" Juillet 2020, La Semaine Juridique;
- "Daf, faites attention à la couverture de la " faute inexcusable " dans vos polices d'assurances " Avril 2020, DAF Magazine.

ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS

- 12 janvier 2021, K&L Gates annonce l'arrivée de Barthélemy Cousin et de son équipe pour renforcer son département contentieux

DOMAINES D'INTERVENTION

- Conseil et réclamations d'assurance
- Contentieux des affaires

EXPÉRIENCES REPRÉSENTATIVES

- Réclamations d'assurance pour des hôtels, maisons de prêt-à-porter et accessoires de luxe, sociétés de design et de construction, tours opérateurs, maisons de jeux, entreprises du secteur automobile et organisateurs d'évènements contre les assureurs couvrant les pertes d'exploitation causées par la pandémie de covid-19.
- Procédures de recouvrement et instances pénales engagées en Europe et en Asie en raison de fraudes commises contre un acteur majeur du marché des services de paiement (PSP).
- Assistance d'une banque dans le cadre de la restructuration financière du groupe Bourbon, de l'ordre de 1,5 milliards d'euros, à la suite de son rachat par un pool d'institutions financières françaises et de la conversion de la dette en obligations.
- Assistance d'une banque à la suite de détournements de marchandises survenus en Égypte, au port d'Alexandrie, et évaluées à une dizaine de millions d'euros.
- Réclamation d'assurance et contentieux contre des assureurs de risques maritimes pour le compte d'une société de trading après la découverte du détournement de 400 000 tonnes de métaux en Asie, pour recouvrer des pertes évaluées à plus de 300 millions de dollars US.
- Conseil et assistance d'une entreprise de réassurance au titre de la réassurance des pertes subies par les tours du World Trade Center le 11 septembre 2001. L'objet du litige portait sur le nombre d'événements intervenus ce jour-là et corrélativement, sur le plafond de garantie applicable au sinistre. Les négociations menées ont permis de convaincre les réassureurs qu'il fallait retenir un évènement par avion et que le plafond de garantie devait être doublé.

- Conseiller de la société captive d'assurance qui couvre la responsabilité civile professionnelle d'une multinationale française de services informatiques et de conseil dans une affaire contentieuse contre une société de réassurance allemande et une société de réassurance suisse, qui étaient contractuellement tenues de couvrir les sinistres après épuisement d'un seuil de 12 M € et jusqu'à un plafond de 20 M € pour les années d'assurance 2013 et 2014.
- Conseil d'une banque après la découverte de détournement de fonds commis par des sociétés immatriculées à Hong Kong et Singapour, pour des montants de l'ordre de 90 millions de dollars US.
- Représentation d'une banque après la découverte du détournement d'une dizaine de tonnes d'or brut en Asie Mineure, ayant généré un préjudice de l'ordre d'un demi-milliard de dollars US.
- Assistance de deux sociétés fabricantes de meubles dans leurs réclamations contre un assureur français à la suite des pertes d'exploitation subies pendant le premier confinement.
- Assistance d'un groupe de maisons de retraite et de cliniques de réadaptation dans le cadre des pertes d'exploitation subies à la suite de la pandémie de Covid.
- Assistance d'un groupe de gestion de maisons de retraite et de résidences seniors en France, en Allemagne et en Espagne dans le cadre des pertes d'exploitation subies du fait de la pandémie de Covid.
- Une procédure civile a été engagée contre une entreprise pour récupérer le montant d'un prêt de 123 millions de dollars et la saisie de l'un des biens immobiliers ayant le plus de valeur situé à Antibes, dans le sud de la France. L'équipe est chargée de mener le procès contre la société pour récupérer le montant dû à une banque lettone.
- Assistance d'une entreprise pharmaceutique dans une procédure de discovery pour l'aider à retrouver les contrat d'assurance la couvrant contre les risques de responsabilité civile, dans le cadre d'un contentieux de masse engagé par les victimes d'un médicament anti-épileptique).